

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Band: 34 (1905)
Heft: 19

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin

pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. J. Dessibourg,
Directeur de l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. Wicht, instituteur, à Fribourg, et,
pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie St-Paul,
Avenue de Pérolles, Fribourg.

SOMMAIRE : *Echos de la presse.* — *Centenaire du Père Girard (suite).* — *Examens pédagogiques des recrues en 1904.* — *A propos des cours de perfectionnement.* — *Le Musée scolaire en rapport avec le livre de lecture.* — *Problèmes donnés à l'examen pour l'obtention du brevet de capacité, en 1905 (suite).* — *Chronique scolaire.* — *Avis.*

ÉCHOS DE LA PRESSE

Dans le commencement de décembre, écrit le *National* de La Chaux-de-Fonds, « les conférences du corps enseignant primaire s'occuperont d'une institution encore inconnue dans notre canton, mais que, si elle y est organisée, aura certainement des conséquences très importantes. Nous voulons parler des « Mutualités scolaires ».

« ... Dans plusieurs pays voisins, l'école a déjà répondu avec empressement à cet appel nouveau. — L'école neuchâteloise va-t-elle aussi répondre affirmativement. Il ne faut pas douter du dévouement et du désintéressement de notre corps enseignant. On peut prévoir déjà qu'il étudiera la question avec tout le sérieux et la bienveillance qu'il sait mettre à tout ce qui touche aux intérêts matériels et moraux de notre jeunesse. »

Après avoir parlé du fonctionnement de la mutualité en France, en Belgique et en Italie, le journal neuchâtelois ajoute :

« En Suisse, il existe déjà une Société scolaire de secours mutuels d'épargne. C'est Fribourg qui a eu l'honneur de la créer. Elle s'appelle « La Jeunesse prévoyante ».

Ici, le *National* indique le but de la Société, les conditions d'admission ; il en explique le fonctionnement et l'essor qu'elle a pris depuis sa fondation, en mai 1902. « Dans sa réunion générale du 12 juillet dernier, à Guin, ajoute-t-il, la Société fribourgeoise d'Education a entendu un rapport très intéressant et très complet de M. E. Villard, sur cette question des mutualités scolaires... Après une discussion serrée les conclusions de ce rapport ont été adoptées » comme l'on sait ainsi qu'un certain nombre de vœux concernant l'organisation de la mutualité dans le canton de Fribourg.

« Nos voisins du canton de Vaud, dit encore le journal chaux-defontain, s'occupent aujourd'hui aussi de cette question. Les membres du corps enseignant lausannois ont reçu, dans le courant d'octobre dernier, le questionnaire suivant :

1° La création de caisses d'épargne scolaires vous paraît-elle être une œuvre utile, pratique et facilement réalisable ?

2° La création de mutualités scolaires vous paraît-elle être une œuvre utile, pratique et facilement réalisable ?

3° Auquel de ces deux systèmes donnez-vous, le cas échéant, la préférence et ce pour quels motifs ?

4° Seriez-vous disposé à prêter votre appui en concourant au fonctionnement des caisses d'épargne ou des mutualités scolaires ?

5° Observations et idées personnelles sur le principe des caisses d'épargne et les mutualités scolaires et, éventuellement, l'organisation de ces institutions.

Enfin, à l'assemblée de la Fédération romande des sociétés de secours mutuels, le 14 octobre dernier, M. Gustave Correvon a présenté aussi un rapport sur les mutualités scolaires. Il dit ce qui se fait ailleurs et conclut que c'est aux instituteurs de provoquer la création de « Mutuelles scolaires ». Il proposa en conséquence, et l'assemblée adopta à l'unanimité la résolution suivante :

« La Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande, vu les résultats les plus réjouissants obtenus en France, en Belgique et en Italie, par la création de mutualités scolaires, vu l'importance capitale que la mutualité scolaire aura indubitablement pour nos sociétés de secours mutuels et pour le développement de l'esprit de prévoyance et de solidarité des générations futures ; confiante dans l'esprit de dévouement et de patriotisme des instituteurs et des autorités scolaires de nos cantons, émet le vœu que la création de mutualités scolaires soit mise à l'ordre du jour des réunions des instituteurs de la Suisse romande et qu'elle reçoive une solution le plus tôt possible. »

*
**

La revue belge, l'*Education familiale*, nous apprend qu'aux Etats-Unis, le *Congrès national des Mères* s'est réuni au mois de mars dernier, à Washington. C'est grâce à l'initiative et au dévouement infatigable de M. Théodore-W. Birney que furent jetées, il y a neuf ans, les bases de cette association importante.

Parmi les vœux exprimés au Congrès, relevons les suivants :

Le vœu de voir augmenter les appointements du personnel enseignant des jardins d'enfants et des classes inférieures des écoles primaires, ceci pour que les personnes les plus capables de vivre avec les tout jeunes enfants ne se voient pas forcées de demander les classes supérieures mieux rémunérées ;

Un vœu tendant à introduire généralement la bible à l'école publique et à en faire une sage sélection comme base de l'instruction morale ;

Le vœu de voir contrôler sérieusement dans chaque famille les imprimés qui y entrent, et de voir se modifier l'opinion publique pour qu'elle exige de la presse *uniquement la publication de tout ce qui est moral* ;

Le vœu que, dans tous les Etats, la mère ait sa part de contrôle à côté et à l'égal du père.

*
**

Du *Bulletin* départemental de l'Ariège :

« Bien que de longues heures soient consacrées à l'étude de la langue française, on est stupéfait de voir que les écoliers, ceux de la campagne surtout, s'expriment avec la plus grande difficulté, au point qu'ils paraissent parfois plus ignorants qu'ils ne le sont en réalité.

Les causes de ce mal sont : la timidité, moins grande cependant qu'on ne se plaît à le dire ; l'usage habituel du patois ; l'indigence d'idées et de mots qui caractérise trop souvent nos petits paysans à l'esprit lent ; enfin le manque d'exercice : moins on s'exprime en français, plus la difficulté est grande.

Les remèdes sont tout indiqués. Si l'enfant est timide, ne le brusquons pas, encourageons ses efforts. Puisque le patois est un obstacle très réel, proscrivons-le en classe et pendant les récréations. Un bon enseignement munira les élèves des idées et des termes nécessaires à leur expression : des exercices spéciaux de vocabulaire sont très utiles à cet effet. Pour habituer l'enfant à s'exprimer sans trop de peine, interrogeons-le beaucoup, en évitant de répondre pour lui ; obtenons qu'il résume de vive voix la page qu'il vient de lire. »

